



## PYRENEES - ATLANTIQUES

CTPD du 12 avril 2010 reconvoqué le 15 avril 2010

### LES RAISONS DU BOYCOTT

Déclaration des représentants de la CGT

« Madame la Présidente,

Depuis plusieurs mois maintenant, l'ensemble des agents de la Direction Générale des Finances Publiques et leurs représentants ont porté de **légitimes revendications** concernant

- **L'arrêt des suppressions d'emplois ;**
- **La Remise à plat du dossier de fusion DGI-DGCP et le bilan des restructurations de services ;**
- **Les Rémunérations et reconnaissances des qualifications ;**
- **Le Maintien du statut du fonctionnaire et des garanties collectives attachées ;**
- **Le Maintien d'un régime de retraite par répartition avec un haut niveau de pension pour tous les salariés.**

Signe de leur détermination, ils ont sacrifié en 2009 et 2010 (dernièrement les 21, 22 janvier et 23 mars 2010) de nombreux jours de salaire dans le cadre de journées d'action de grève.

Localement, ils sont venus, très nombreux, de l'ensemble des services du département, vous demander lors des CTP Emplois finalement tenus le 22 janvier 2010 l'arrêt des suppressions d'emplois et des réformes qui détruisent le service public auquel les citoyens sont attachés.

En grève à plus de 58% le 23 mars 2010, les agents de la DDFIP des Pyrénées Atlantiques ont montré leur détermination pour faire aboutir leurs revendications.

**Lors de l'audience du 23 mars 2010 à Bercy, les représentants nationaux des organisations syndicales ont demandé aux représentants du Ministre et au Directeur Général d'ouvrir de réelles négociations et ont rompu toute participation au dialogue social dans cette attente.**

**Dans ce contexte de fortes tensions sociales, les agents attendent des réponses concrètes sur ces sujets. Aussi, les représentants locaux CGT Impôts et Trésor ne participeront pas au Comité Technique Paritaire Départemental convoqué le 12 avril 2010 et entendent appuyer la demande nationale d'ouverture rapide de réelles négociations afin de voir aboutir les revendications portées.**

La position de la DG, qui consiste à mettre en œuvre des fusions d'administrations bouleversant les méthodes de travail, sans disposer des moyens humains pour y parvenir, doit évoluer afin de prendre toute la mesure des conséquences des réformes et restructurations des services, menées à marche forcée, imposées et subies par les agents dans les services.

**A défaut, tant au niveau national que local, le dialogue social sera fortement altéré.**

Par ailleurs, **au plan local**, vous avez fait adresser aux membres titulaires et suppléants de cette instance paritaire une partie des documents de travail, sous support dématérialisé, le mardi 6 avril 2010 à 17h00 puis un volumineux complément important sur le budget filière fiscale et filière gestion publique 2009 et 2010 le mercredi 7 avril à 17h40.

Comme déjà relevé par nos organisations syndicales dans le cadre de la tenue du CTPD du 15 janvier 2010 sur la mise en place de la DDFIP 64 (documents de travail transmis le mardi 12 janvier à 19h52), dans de tels délais, les représentants CGT Impôts et Trésor des personnels se trouvent de fait dans l'impossibilité de pouvoir étudier collectivement lesdits documents et de consulter les agents concernés afin de faire remonter toutes leurs interrogations légitimes.

**Ces modes de fonctionnement ne sont pas acceptables** d'autant qu'à l'ordre du jour de cette même instance paritaire, le **règlement intérieur type applicable au CTPD de la DDFIP64** prévoit, dans son article 9, une transmission des documents de travail aux membres du comité en même temps que les convocations, soit 15 jours avant la date de la réunion, et au minimum au moins 8 jours avant la date de la réunion.

**Cette instance de dialogue social ne peut être une simple chambre d'information.**

**Aussi, la Direction locale traitant les agents au travers de leurs représentants avec mépris, les membres CGT Impôts et Trésor 64 ne participeront pas à ce simulacre de dialogue social.**

Nous vous demandons d'annexer cette déclaration au PV du CTPD tenu en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> convocation. »